

Informations au sujet du

Centre de Recyclage Munsbach

Communes:

Contern, Niederanven, Sandweiler, Schuttrange



Heures d'ouverture:

<i>Mardi-Jeudi:</i>	<i>13.00 - 18.30 heures</i>
<i>Vendredi:</i>	<i>9.30 - 18.30 heures</i>
<i>Samedi:</i>	<i>9.30 - 17.00 heures</i>
<i>Lundi:</i>	<i>fermé</i>

**Um Landtausch
L- 5365 Munsbach**

**Téléphone: 34 72 80
Téléfax: 34 72 81**

Le nouveau centre de recyclage à Munsbach: une innovation dans les services communaux

Malgré certains efforts récents, notre production de déchets ne cesse de croître. Tout en sachant que ce développement ne profite guère à notre économie et risque d'hypothéquer notre avenir, nous préférons ignorer les problèmes plutôt que de relever le défi. Pourtant, personne ne peut mettre en doute que le développement et l'application de technologies innovatrices et créatrices d'emplois stables s'imposent de plus en plus.

La nécessité qui en découle de réagir sur le plan local a poussé les communes de CONTERN, NIEDERANVEN, SANDWEILER et SCHUTTRANGE à se regrouper afin de réorienter la politique de gestion de déchets dans leurs communes en mettant l'accent sur la prévention conséquente, la réduction ainsi que sur la valorisation écologique et raisonnable des déchets provenant des ménages privés, des entreprises commerciales et artisanales et des services publics.

Cette réorientation décidée d'un commun accord se fera en plusieurs étapes dont une des plus importantes sera franchie avec la mise en service d'un centre de recyclage moderne et fonctionnel à Munsbach. L'analyse des déchets ménagers réalisée entre 1992 et 1994 a en effet montré que plus de 50 % des déchets ménagers pourraient être revalorisés à condition d'effectuer une collecte sélective de haute qualité.

Dans cette optique, le centre de recyclage de Munsbach vise à réintroduire dans le circuit économique et naturel la plus grande partie possible des déchets récupérables ne pouvant être évités à court terme. Il s'agit en même temps de mettre en évidence et de favoriser les biens de consommation issus d'une production plus respectueuse de l'environnement. Il ne faut pas perdre de vue que l'incinération et la mise en décharge doivent être réservées aux déchets ultimes qui ne peuvent être ni évités ni revalorisés.

Le nouveau centre de recyclage de Munsbach sera un pilier important de la politique de gestion des déchets de nos quatre communes dont les habitants pourront désormais profiter d'un service „tout confort“ réunissant à la fois les fonctions d'un centre d'information et de consultation, d'un lieu performant de collecte de matières récupérables, d'une „**SuperDrecksKëscht**®“ stationnaire ainsi que d'un magasin „Second-Hand“ attrayant.

Le progrès par la communication!

La prévention active et concrète des déchets - toujours selon la devise: „Le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit !“ - passe par l'information. Sans connaissances sur les possibilités réelles de prévention, tout appel à la modération au niveau de la production de déchets restera sans suites et ne sortira pas du stade de notion abstraite. Pour nous, l'information doit être concrète: 1. „Quel est le problème?“ 2. „Quelles sont les alternatives?“ 3. „Comment les réaliser chez nous?“ 4. „Combien ça va nous rapporter resp. nous coûter?“

Ce principe doit guider d'une part les conseils d'achat et contribuer d'autre part à motiver les gens pour la collecte sélective des déchets avec l'objectif d'un RECYCLAGE économique et efficace des déchets valorisables.

Sans la motivation et la collaboration active des utilisateurs, le nouveau centre de recyclage de Munsbach ne pourra fonctionner efficacement. C'est pourquoi nous vous adressons l'appel suivant:

**Participez aux efforts et faites intensément usage
du centre d'information et de recyclage ainsi que
du Second-Hand-Shop de Munsbach!**

Il ne suffit pas de se fixer des objectifs, il faut également prendre la responsabilité de les réaliser. Dans notre propre intérêt, puisque c'est notre espace vital, dont nous dépendons tous, qui sera ménagé, de même que c'est notre porte-monnaie qui en profitera. Sans oublier nos emplois créés grâce aux innovations inévitables qu'il ne faudra pas manquer de développer chez nous dans l'Union Européenne, si on veut éviter de devoir un jour les importer d'ailleurs.

Relevons donc le défi en faisant confiance à notre motivation et à notre créativité et ne laissons pas échapper les chances de maîtriser notre avenir.

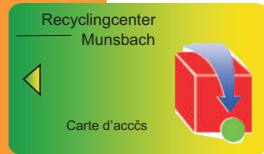
C'est dans ce sens que les conseils échevinaux des communes de

CONTERN, NIEDERANVEN, SANDWEILER et SCHUTTRANGE

vous souhaitent bonne chance.

Droit d'accès au centre de recyclage de Munsbach

Afin de pouvoir profiter des services du centre de recyclage de Munsbach, vous avez besoin d'une carte d'accès personnelle.



Les cartes d'accès sont distribuées gratuitement à tout ménage privé des communes de Contern, Niederanven, Sandweiler et Schuttrange et peuvent également être acquises par des entreprises privées et publiques dans le cadre d'une convention spéciale à conclure avec les communes participant au centre de recyclage.

La carte d'accès est une sorte de passeport électronique qui vous permet d'ouvrir la barrière d'entrée du centre de recyclage de Munsbach, comparable aux cartes d'abonnés des parkings couverts. Veuillez observer les consignes d'utilisation affichées à la barrière d'entrée!

COMMENT OBTENIR VOTRE CARTE D'ACCÈS?

Après inscription au bureau de la population, vous recevrez votre carte d'accès après un délai d'environ quatre semaines. Pour de plus amples informations, adressez-vous s.v.p. à la réception du centre de recyclage.

Les entreprises et associations privées ainsi que les services publics devront introduire une demande auprès du centre de recyclage de Munsbach. Après examen de leur situation et après signature d'une convention spéciale, la carte d'accès leur sera attribuée.

REMARQUES IMPORTANTES:

- Votre carte d'accès est strictement personnelle.
- Conservez soigneusement votre carte d'accès, car sans elle vous ne pourrez pas accéder au centre de recyclage de Munsbach.
- Informez immédiatement le centre de recyclage de Munsbach en cas de perte ou d'endommagement de votre carte. Celle-ci sera bloquée immédiatement et vous recevrez une nouvelle carte dans les meilleurs délais.
- Lorsque vous quittez votre commune, remettez votre carte d'accès lors de la déclaration de départ à l'administration communale ou au centre de recyclage de Munsbach.









Comment fonctionne le centre de recyclage de Munsbach?

Votre **carte d'accès** personnelle vous permet d'ouvrir la barrière d'entrée du centre de recyclage.

Pour remettre des **déchets de démolition**, de la **ferraille**, du **vieux bois** ou des **déchets encombrants**, continuez en voiture jusqu'aux grands conteneurs placés derrière le hall. Au cas où la barrière à côté du hall serait fermée, adressez-vous à la réception dans le hall.

Les autres **matières valorisables ou problématiques** sont reprises à l'intérieur du bâtiment. Stationnez votre voiture sur le parking, prenez un caddy et ramenez tous vos déchets dans le hall. Les **déchets encombrants et les pneus de voitures** sont taxés et doivent être signalés à la réception. Une fiche de réception sera remplie et envoyée à votre commune qui vous facturera les taxes.

A l'intérieur du hall se trouvent une série de récipients pour matières recyclables ainsi qu'un lieu de remise pour les déchets problématiques destinés à la **SuperDrecksKëscht®**. Tous les récipients sont munis de panneaux explicatifs. Chaque groupe de matières est caractérisé par une couleur spécifique. Cette classification par couleur s'avère très utile lors du tri des différentes matières.

	Papier
	Verre
	Métaux
	Matières plastiques
	Déchets inertes (déchets de démolition)
	Autres déchets
	Déchets problématiques (SuperDrecksKëscht®)
	Articles d'occasion (Second-Hand)

Une autre facilité du centre de recyclage est le **Second-Hand-Shop** où des objets réutilisables peuvent être remis ou repris par des visiteurs intéressés. Vous serez étonnés de voir ce qu'on peut trouver dans les „déchets“: des choses utiles, bizarres, antiques, pratiques, décoratives, du vieux ou du presque neuf. Le Second-Hand-Shop vaut certainement une visite. Sous la rubrique „Articles d'occasion“, vous pouvez relire ce qu'il faut respecter lors d'une visite au Second-Hand-Shop.

Au centre de recyclage de Munsbach l'accent est mis sur **l'information et les conseils**. Ainsi, vous trouverez à l'entrée du hall une zone d'information sur des thèmes actuels: la valorisation et la prévention des déchets, les emballages écologiques, etc.

En outre, le personnel du centre de recyclage se fera un plaisir de vous conseiller. N'hésitez pas à poser des questions. Nous trouverons bien une solution à votre problème.

Finalement, voici encore quelques consignes à respecter lors de votre visite au centre de recyclage:

☒ *En cas d'apport de déchets non acceptés (p. ex. les déchets ménagers), ceux-ci sont à reprendre sans délai. Ces conditions s'appliquent également en cas d'apport de quantités trop importantes de déchets recyclables resp. de déchets malpropres ou mal triés.*

☒ *Afin de permettre un déroulement efficace des opérations au centre de recyclage, nous vous prions de vous conformer strictement aux instructions du personnel.*

☒ *Dans l'enceinte du centre de recyclage il est strictement interdit de fumer et de manipuler une flamme ouverte.*

☒ *Les substances toxiques ou dangereuses acceptées par la **SuperDrecksKëscht**[®] doivent obligatoirement être remises dans leurs réservoirs ou récipients d'origine.*

☒ *Dans l'enceinte du centre de recyclage il faut respecter les dispositions du Code de la Route. En outre, vous êtes priés de couper le moteur de votre voiture en cas d'arrêt.*

☒ *Il est strictement interdit de déposer des déchets à l'extérieur de la clôture et en dehors des heures d'ouverture.*

☒ *Les déchets en provenance des entreprises commerciales et artisanales ne sont acceptés qu'en quantités limitées, à savoir:*

- **Fractions de déchets recyclables: max. 1 m³**
- **Grands appareils électriques: max. 5 m³**
- **Déchets problématiques: max. 30 litres.**

En cas d'usage abusif des facilités d'acceptation offertes, les communes se réservent le droit de refuser aux entreprises la réception de leurs déchets.

Qu'accepte-t-on au centre de recyclage de Munsbach ?

Les matières valorisables ainsi que les substances problématiques reprises sur les pages suivantes peuvent être remises au centre de recyclage intercommunal de Munsbach.

Condition fondamentale d'acceptation: Les matières et substances doivent dans la mesure du possible être triées selon les groupes et fractions énumérés ci-après sous peine d'être refusées.

Si le tri vous pose des problèmes, n'hésitez pas à vous adresser aux collaborateurs du centre de recyclage qui se feront un plaisir de vous aider.

QUE FAIRE DES DECHETS ENCOMBRANTS ?

La remise de fractions non recyclables de déchets encombrants est taxée. Le montant exact figure dans votre calendrier écologique. Pourtant, les fractions recyclables des déchets encombrants, telles que ferraille, vieux bois, Styropor® propre, appareils électriques et électroniques ne sont pas taxées.

Si vous n'avez pas la possibilité d'amener vous-même des objets lourds tels que téléviseurs, réfrigérateurs, machines à laver, etc., adressez-vous à votre commune qui se chargera du transport de ces objets lourds vers le centre de recyclage contre le paiement d'une taxe. En plus, les déchets encombrants sont collectés mensuellement. Pour de plus amples informations, veuillez consulter votre calendrier écologique.

QUE FAIRE DES DECHETS DE VEGETAUX ?

1. Les coupes de gazon, de haies et d'arbres ainsi que les déchets verts du jardin **ne sont pas acceptés** au centre de recyclage de Munsbach. Si vous n'avez pas la possibilité du compostage à domicile de ces déchets organiques, renseignez-vous auprès de votre commune au sujet des possibilités d'élimination correcte de ces déchets, soit par une décharge locale pour déchets verts, soit par une collecte en porte-à-porte.

2. La brochure „**Selwer kompostéiren kee Problem!**“ contient une multitude d'informations et de conseils au sujet du compostage à domicile de vos déchets organiques. Demandez-là au centre de recyclage ou à l'Administration de l'Environnement (Tél.: 40 56 56-1).

PREVENTION, VALORISATION, ELIMINATION

Les **matières valorisables** que vous remettez au centre de recyclage vont subir un traitement dont l'objectif sera d'en fabriquer, dans la mesure du possible, de nouveaux produits dont l'écoulement sur le marché est assuré.

Les **substances problématiques**, quant à elles, vont soit être régénérées et réutilisées (p.ex. l'huile usagée), soit être éliminées de façon contrôlée et écologique (p.ex. les produits de protection du bois). Une telle valorisation ou élimination de qualité est certainement utile. Il n'en reste pas moins que la prévention des déchets est incontestablement la meilleure des solutions. En ce qui concerne la manipulation et la prévention des substances problématiques, la „*SuperDrecksKëscht® fir Bïirger*“ (Tél.: 488 216 1) vous réserve des conseils et des idées supplémentaires.

VIEUX PAPIERS

Exemples:

Vieux papiers mélangés, c.-à-d. papier à lettres et à écrire, cahiers, enveloppes, sacs et sachets en papier **blanc**, revues, illustrés, publicités, livres, catalogues, brochures, etc.



Attention!

- **N'apportez au centre de recyclage que des papiers non souillés, c.-à-d. sans restes de nourriture, graisse, huile, etc. En outre, les vieux papiers doivent être secs. Les papiers fortement souillés ou mouillés (p.ex. déchets de papiers peints, couches-culottes en papier, papiers hygiéniques) sont destinés aux déchets ménagers.**
- **Cartons:** Les caisses en carton plein ou ondulé, les emballages en carton brun ou gris (boîtes à chaussures, boîtes pour aliments, produits cosmétiques, etc.) ne sont pas destinés au conteneur pour vieux papiers, mais au conteneur pour cartons.
- **Sacs à provisions en papier brun:** Ils ne sont pas destinés au conteneur pour vieux papiers, mais au conteneur pour cartons.
- **Journaux (quotidiens):** Pour ce type de papier, un contenant spécial est placé dans le hall pour tous ceux qui voudront collecter séparément leurs quotidiens. Cette collecte sélective permettra de réduire les frais de recyclage.

CARTONS

Exemples:

Caisses en carton plein ou ondulé, emballages en carton brun ou gris (boîtes à chaussures, boîtes pour aliments, produits cosmétiques, etc.), sacs à provisions et sachets en papier brun, etc.



Attention!

- **N'apportez au centre de recyclage que des cartons non souillés. En outre, ces derniers doivent être secs. Les cartons fortement souillés ou mouillés (p.ex. des assiettes en carton avec des restes de nourriture) sont destinés aux déchets ménagers**
- **Emballages cartonneux pour le lait, les jus de fruits, les soupes préparées, etc. (cartons ou briques Tetra Pak®, Tetra Brik®, Vario Pak® ou autres): Ces emballages ne sont pas destinés au conteneur pour cartons, mais au contenant pour emballages en matériaux composites placé dans le hall.**

JOURNAUX

Exemples:

Exclusivement du papier-journal, comme p.ex. les quotidiens Wort, Tageblatt, Journal, etc., le Lux-Post, les comptes rendus de la Chambre des Députés, etc.



Attention!

- La remise séparée du papier-journal est facultative et ne s'adresse qu'à ceux qui ont de toute façon déjà séparé leurs quotidiens chez eux. Aucun triage sur place n'est exigé. Le papier-journal non trié peut être mis avec les vieux papiers ordinaires.
- N'apportez au centre de recyclage que du papier-journal non souillé. Le papier fortement souillé est destiné aux déchets ménagers.
- **Suppléments en couleurs et encarts publicitaires:** Enlevez les suppléments publicitaires de vos quotidiens et déposez-les dans le conteneur pour vieux papiers.

VERRE CREUX (blanc, incolore)

Exemples:

Bouteilles, verres et autres récipients en verre blanc (incolore).



Attention!

- **Le verre coloré ne doit jamais être mélangé au verre blanc!**
- N'apportez au centre de recyclage que des bouteilles et des verres **vides et rincés**.
- Enlevez si possible les capsules, les bouchons, les couvercles et les surbouchages en métal ou en liège; ces matières sont collectées **séparément** au centre de recyclage.
- **Verre plat:**
Le verre plat, c.-à-d. les vitres, le verre armé, les miroirs, etc. ne sont pas destinés au conteneur pour verre creux, mais au contenant séparé pour verre plat placé dans le hall.
- **Céramique et porcelaine:**
Les bouteilles en céramique ainsi que la porcelaine **ne font en aucun cas partie du verre** car elles en entravent considérablement le procédé de recyclage. Déposez ces matières dans le conteneur pour **déchets de démolition**.

VERRE CREUX

(Couleurs mélangées)

Exemples:

Bouteilles, verres et autres récipients en verre brun, vert, bleu ou d'une autre couleur.



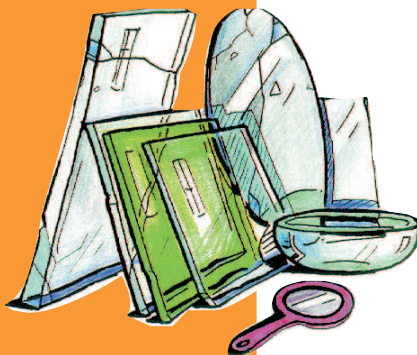
Attention!

- N'apportez au centre de recyclage que des bouteilles et des verres **vides et rincés**.
- Enlevez si possible les capsules, les bouchons, les couvercles et les surbouchages en métal ou en liège; ces matières sont collectées **séparément** au centre de recyclage.
- **Verre plat:**
Le verre plat, c.-à-d. les vitres, le verre armé, les miroirs, etc. ne sont pas destinés au conteneur pour verre creux, mais au contenant séparé pour verre plat placé dans le hall.
- **Céramique et porcelaine:**
Les bouteilles en céramique ainsi que la porcelaine **ne font en aucun cas partie du verre** car elles en entravent considérablement le procédé de recyclage. Déposez ces matières dans le conteneur pour **déchets de démolition**.

VERRE PLAT

Exemples:

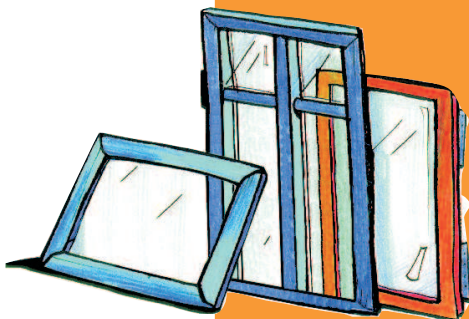
Vitres sans cadres,
verre teinté, verre
armé, miroirs, etc.



Attention!

- Remettez le verre plat **de préférence non brisé**. Le tri complémentaire préalable au recyclage sera ainsi considérablement facilité.
- **Verre plat avec cadres**: Les fenêtres entières avec un châssis en bois, en métal ou en plastique ne sont pas destinés au récipient pour verre plat ordinaire, mais au conteneur séparé pour la catégorie „verre plat avec cadres“.

VERREPLAT AVEC CADRES (FENÊTRES ENTIÈRES)



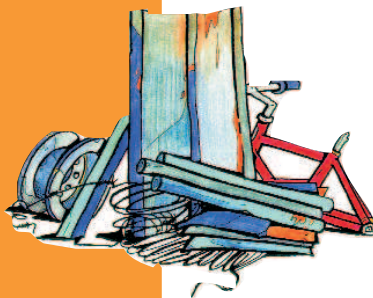
Exemples:

Fenêtres entières
avec un cadre ou
châssis en bois,
en métal ou en
plastique.

FERRAILLE ENCOMBRANTE

Exemples:

Métaux ferreux et non ferreux comme p.ex. réservoirs en métal, conduites, tôles, fils métalliques, profilés, pièces en fonte, meubles métalliques, chaises à pieds métalliques, portes et châssis de fenêtres en métal (sans vitres!), jantes, etc.



Attention!

- **Réservoirs en métal:** Ne mettez à la ferraille que des réservoirs métalliques **vides**, c.-à-d. **sans résidus** de peinture, d'huile ou autres. Sinon, ces réservoirs sont destinés à la *SuperDrecksKëscht*[®] située dans le hall.
- **Boîtes de conserves et cannettes:** Les boîtes de conserves et les cannettes **ne vont pas à la ferraille encombrante, mais dans le récipient séparé pour boîtes de conserves** placé dans le hall.
- **Radiateurs électriques à accumulation:** En raison de leur teneur en amiante, les radiateurs électriques à accumulation ne vont **en aucun cas à la ferraille encombrante**. Pour les **déchets à l'amiante**, il existe des possibilités d'élimination spécifiques. Vous pouvez obtenir des informations à ce sujet en vous adressant au centre de recyclage.
- **Bouteilles de gaz:** En raison du risque d'explosion, les bouteilles de gaz ne vont **en aucun cas à la ferraille encombrante**. Retournez les bouteilles usagées à votre fournisseur.
- **Appareils électriques et électroniques:** En général, les appareils électriques et électroniques contiennent des substances toxiques. Ils ne vont donc **pas à la ferraille métallique**, mais sont repris *séparément* au centre de recyclage **comme ferraille électrique et électronique**. Ceci est valable pour les petits électroménagers, l'électronique grand public, les téléviseurs, les ordinateurs, les gros électroménagers (machines à laver, lave-vaisselle, cuisinières électriques), les réfrigérateurs, les câbles électriques, etc. Prière de respecter les indications relatives aux différentes fractions concernées.

BOÎTES DE CONSERVES

Exemples:

Boîtes de conserves et cannettes de boissons en fer-blanc et en aluminium.



Attention!

- N'apportez au centre de recyclage que des boîtes de conserves et des cannettes **vides et rincés**.
- Les **boîtes non ouvertes périmées** sont destinées aux **déchets ménagers**.

PETITE FERRAILLE

Exemples:

Petites pièces de ferraille, vis, boulons, tôles, fils métalliques, jouets en fer-blanc, outils en métal, ustensiles de cuisine en métal, etc. (métaux ferreux et non ferreux).



Attention!

Boîtes de conserves et cannettes: Les boîtes de conserves et les cannettes ne sont pas destinés au récipient pour la petite ferraille, mais au récipient séparé pour boîtes de conserves.

FERMETURES DE BOUTEILLES EN MÉTAL

Exemples:

Capsules de bouteille, bouchons à visser, capsules de bouteilles de bière, couvercles à visser, etc.



Attention!

- Avant d'apporter vos bouteilles et récipients au centre de recyclage, enlevez les fermetures en métal ou en liège et remettez-les séparément.
- **Couvercles de pots à yaourt en aluminium:** En règle générale, les couvercles de pots à yaourt sont en aluminium et **ne font pas partie des fermetures de bouteilles, mais sont à déposer dans le récipient pour feuilles d'aluminium** placé dans le hall.
- **Bouchons de liège:** Ceux-ci sont collectés séparément au centre de recyclage.

FEUILLES D'ALUMINIUM

Exemples:

Feuilles, barquettes de plats cuisinés, couvercles de pots à yaourt, etc.




Attention!

- L'aluminium est facile à reconnaître: contrairement au fer, il n'est **pas magnétique**.
- N'apportez au centre de recyclage que des feuilles, des barquettes et des couvercles en aluminium **propres**. En outre, enlevez dans la mesure du possible les étiquettes et autres substances adhérentes.
- **Boîtes de conserves et cannettes:** Les boîtes de conserves et les cannettes **ne sont pas destinées au récipient pour feuilles d'aluminium, mais au récipient séparé pour boîtes de conserves** placé dans le hall.
- **Films composites:** Le papier revêtu d'une feuille d'aluminium (p.ex. les emballages de chocolat) ainsi que les matériaux composites aluminium/plastique (p.ex. les sachets de café ou de chips) **ne sont pas recyclables** et sont donc destinés aux **déchets ménagers**.
- **CONSEIL:** Contrairement aux films composites, **les feuilles en aluminium pur** ne se déploient plus après avoir été froissées.

MATIÈRES PLASTIQUES

Quelques recommandations relatives au recyclage des matières plastiques:

Seule une collecte **sélective** de déchets de matières plastiques **propres** permet un recyclage utile à des coûts raisonnables. C'est pourquoi nous vous demandons de respecter les recommandations suivantes:

- **Séparez** vos déchets d'emballages plastiques selon les différentes sortes de matières plastiques reprises sur les pages suivantes. Dans de nombreux cas, celles-ci peuvent être identifiées par leur **symbole** (p.ex. ) , imprimé sur les emballages ou empreint dans le fond des récipients. En outre, nous vous donnons quelques conseils pratiques qui vous permettront de reconnaître facilement les différentes sortes de matières plastiques. Finalement, les collaborateurs du centre de recyclage sont formés pour vous aider au moindre problème de tri de vos matières plastiques.
- Les **bouteilles, flacons, gobelets, barquettes, pots et autres récipients en matière plastique** ne peuvent être acceptés que s'ils sont **vides et rincés**.
- Les **films plastiques** ne peuvent être acceptés que s'ils sont **propres et secs** (c.-à-d. sans restes de nourriture, sans résidus de peinture ou de terre et sans autres substances adhérentes).
- **Enlevez les couvercles en aluminium** des pots à yaourt. Ceux-ci sont collectés séparément au centre de recyclage.
- **Les matières plastiques non identifiables sont destinées aux déchets ménagers resp. aux déchets encombrants.**

Les emballages ménagers en matière plastique suivants sont acceptés au centre de recyclage:

Films plastiques en PE-HD

PE-HD = Polyéthylène haute densité



Exemples:

Principalement des sachets et des sacs à provisions relativement petits.



Particularités:

Les films en **PE-HD** sont très légers, **fortement extensibles** et **se froissent considérablement** en faisant un bruit caractéristique de „feuilles mortes“.

Symboles:

PE-HD, HDPE ou



Films plastiques en PE-LD

PE-LD = Polyéthylène basse densité



Exemples:

Grands sacs à provisions, films d'emballage et de protection pour toutes sortes de marchandises, films à bulles, films rétractables.



Particularités:

Les films en PE-LD sont plus lourds que ceux en PE-HD; ils sont extensibles et **se froissent à peine**.

Symboles:

PE-LD, LDPE ou



Attention!

- **Enlevez** les **poignées** rigides qui se trouvent sur certains sacs à provisions car elles sont faites d'une matière plastique différente.
- Les **bâches pour silo** ne sont pas acceptées au centre de recyclage. Pour ces matériaux, il existe des possibilités d'élimination spécifiques. Vous pouvez obtenir des informations à ce sujet en vous adressant au centre de recyclage.

Bouteilles en PET transparentes

PET = Polyéthylène téréphtalate



Exemples:

Bouteilles pour eau minérale, boissons gazeuses (eau, Coca, limonade, etc.), etc.



Particularités:

Les emballages incolores en PET ont la transparence du cristal.

Symboles:

PET, PETE ou

D'autre part:

Le fond des bouteilles en PET est caractérisé par un „point“ dû au procédé de fabrication.

Récipients en PET opaques ou colorés

PET = Polyéthylène téréphtalate



Exemples:

Bouteilles (p.ex. pour boissons, produit vaisselle, etc.), petits récipients (p.ex. pots de crème), barquettes (p.ex. de plats cuisinés), etc., colorés ou opaques.



Symboles:

PET, PETE ou

D'autre part:

Le fond des bouteilles en PET est caractérisé par un „point“ dû au procédé de fabrication.

Récipients en PE-HD

PE-HD = Polyéthylène haute densité



Exemples:

Flacons et récipients pour produits de soins corporels, de nettoyage, etc.



Particularités:

Les récipients en PE-HD sont souples, le plus souvent opaques et colorés et ont une multitude de formes et de dimensions.

Symboles:

PE-HD, HDPE, PE ou



Récipients en PP

PP = Polypropylène



Exemples:

Barquettes et pots pour aliments (souvent pour la margarine ou le fromage blanc), flacons pour aliments, produits de soins corporels et de nettoyage, pots de fleurs, etc.

Particularités:

Les récipients en PP sont résistants et souples, ils ne sont à peine pliables et pratiquement incassables.

Symboles: PP ou



Attention!

Pour rincer les pots et barquettes en PP, utilisez de l'eau de vaisselle usée resp. le moins possible d'eau fraîche.



Récipients en PS

PS = Polystyrène



Exemples:

Pots et gobelets pour aliments (notamment pots à yaourt), gobelets à café, boîtes à œufs transparentes, etc.



Particularités:

Les pots et autres emballages en PS se cassent facilement en les écrasant.

Symboles:

PS ou



Attention!

Pour rincer les pots et gobelets en PS, utilisez de l'eau de vaisselle usée resp. le moins possible d'eau fraîche.

Chips d'emballage

Exemples:

Chips d'emballage propres en polyuréthane (PU) ou en d'autres matériaux.

Particularités:

Les chips d'emballage ont une multitude de formes et de couleurs.



Attention:

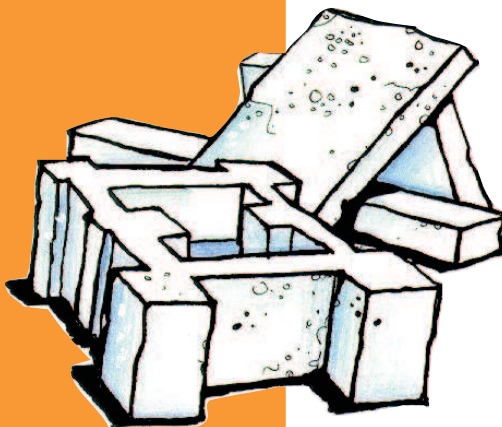
Les chips d'emballage ne font en aucun cas partie du Styropor®.

Styropor® propre

Styropor® = Polystyrène expansé

Exemples:

Matériau d'isolation et d'emballage blanc, propre, inodore, exempt d'étiquettes, de résidus de peinture, etc.



Particularités:

En cassant le Styropor®, de petites billes s'en détachent.

Attention!

- **Barquettes en mousse EPS:** Celles-ci ne sont pas en Styropor; c'est pourquoi elles sont **destinées aux déchets ménagers**.
- **Chips d'emballage:** En général, ceux-ci **ne sont pas en Styropor®** et, en outre, **ne sont pas recyclables** et sont donc destinés aux **déchets ménagers**.
- **Styropor® pollué:** Le Styropor® souillé, revêtu ou coloré resp. recouvert d'étiquettes, de résidus de peinture, de ciment ou de plâtre n'est pas destiné au récipient pour Styropor®, mais **fait partie des déchets encombrants**.
- **Autres matériaux d'isolation:** Les isolants à base de **polystyrène extrudé** (comme p.ex. le Styrodur®) **ne font pas partie du Styropor®, mais des déchets encombrants**.

DÉCHETS DE DÉMOLITION / TERRES D'EXCAVATION

Exemples:

Pierres, gravats, blocs, briques, béton, béton armé, débris de maçonnerie, tuiles, mortier, plâtre, ciment, carrelage, dalles, faïence, porcelaine, céramique, terre naturelle non contaminée.



Attention!

- **Les matières suivantes ne doivent en aucun cas être déposées dans le conteneur pour déchets de démolition:** Déchets à l'amiante (comme l'Eternit®), roofing, shingles, résidus de peinture, matériaux d'emballage (carton, papier, matières plastiques), câbles électriques, matières synthétiques (p.ex. conduites, seaux et films plastiques, matériaux d'isolation comme le Styrodur® ou le Styropor®, etc.), métaux et déchets de bois.
- Pour l'**amiante, l'Eternit®, le roofing et les shingles**, il existe des possibilités d'élimination spécifiques. Vous pouvez obtenir des informations à ce sujet en vous adressant au centre de recyclage.
- Séparez les **déchets de démolition propres et recyclables**, comme le papier, le carton, le bois, les métaux, les films en matière plastique ou le Styropor®, et remettez-les **séparément** au centre de recyclage.

LAINES DE VERRE LAINES DE ROCHE

Exemples:

Panneaux et matelas de laine de verre ou laine de roche non revêtus ou revêtus d'un film en matière plastique, en papier ou en aluminium.



Attention!

La laine de verre ou laine de roche ne peuvent être acceptées que si les panneaux ou matelas sont **propres, secs et non revêtus de goudron, de bitume, de ciment ou autres**. Sinon, ces matériaux sont destinés aux déchets encombrants.

VIEUX TEXTILES

Exemples:

Vêtements, couvertures, literie, rideaux, serviettes de toilette, nappes, etc.



Attention!

- Les **souliers** sont collectés **séparément** au centre de recyclage.
- **Souillures:** Les vieux textiles ne peuvent être acceptés que s'ils sont **secs et exempts de grosses saletés** (comme p.ex. de la peinture ou de l'huile). Autrement, ils sont destinés aux **déchets ménagers**.
- **Matelas, tapis et moquettes:** Ceux-ci ne font pas partie des vieux textiles, mais sont destinés aux déchets encombrants.

SOULIERS

Exemples:

Souliers, bottines et bottes en cuir naturel ou artificiel ainsi qu'en d'autres matériaux naturels ou synthétiques.



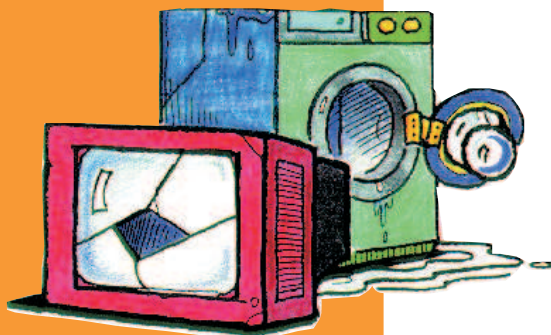
Attention!

- Les souliers doivent être remis **liés en paires**.
- **Souillures:** Les souliers ne peuvent être acceptés que s'ils sont **secs et exempts de grosses saletés**. Autrement, ils sont destinés aux **déchets ménagers**.
- **Bottes en caoutchouc:** Les bottes en caoutchouc **ne sont pas destinées au récipient pour souliers, mais au récipient pour pièces en caoutchouc** placé dans le hall.

GRANDS APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Exemples:

Appareils de télévision, écrans d'ordinateur, machines à laver, sèche-linge,essoreuses, lave-vaisselle, cuisinières électriques.



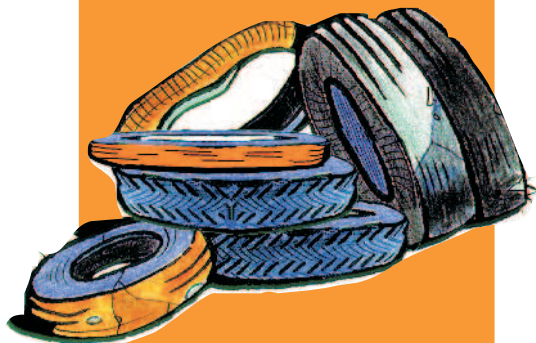
Attention!

- Les **petits appareils** électriques et électroniques (ordinateurs, chaînes hifi, magnétoscopes, appareils de cuisine, etc.) ainsi que les **déchets de câbles** sont repris **séparément** dans le hall.
- Les **frigos**, les **congélateurs** et les **climatiseurs** contiennent des liquides réfrigérants nocifs à l'environnement. Pour cette raison, ils doivent être remis **séparément** au centre de recyclage.
- **Radiateurs électriques à accumulation:** En raison de leur teneur en amiante, les radiateurs électriques à accumulation **ne vont en aucun cas à la ferraille électrique et électronique**. Pour les **déchets à l'amiante**, il existe des possibilités d'élimination spécifiques. Vous pouvez obtenir des informations à ce sujet en vous adressant au centre de recyclage.

PNEUS USAGÉS

Exemples:

Pneus **sans** jantes de voitures à personnes, de motos, de vélos, de remorques et de caravanes.



Attention!

- **Ne sont pas acceptés:**
 - *Pneus avec jantes;*
 - *Pneus de camions, de tracteurs et d'engins de chantier.*

- Autres produits en caoutchouc:

Les articles en caoutchouc, comme p.ex. les gants, les bottes, les joints, les courroies, les tuyaux, les chambres à air, etc. sont repris **séparément** dans le hall.

PIÈCES EN CAOUTCHOUC

Exemples:

Gants, bottes, joints, courroies, tuyaux, chambres à air, etc.



Attention!

Pneus de véhicules:

Ceux-ci ne sont pas destinés au récipient pour pièces en caoutchouc placé dans le hall, mais sont repris séparément au centre de recyclage.

PETITS APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Exemples:

Éléments périphériques et composants d'ordinateurs (imprimantes, claviers, consoles, unités de disques, etc., à l'exception des écrans), électronique grand public (jeux électroniques, magnétoscopes, chaînes hifi, etc.), appareils de bricolage et de jardinage, petits appareils de cuisine (mixers, percolateurs, etc.), aspirateurs, sèche-cheveux, fers à repasser, horloges, téléphones, moteurs électriques, modules, platines, etc.



Attention!

- **Grands appareils électriques et électroniques:** Les téléviseurs, les écrans d'ordinateurs, les machines à laver, les réfrigérateurs, etc. sont repris séparément au centre de recyclage.
- **Déchets de câbles:** Ceux-ci sont repris séparément dans le hall.

DÉCHETS DE CÂBLES

Exemples:

Câbles électriques de toutes sortes, prises et fiches électriques.



RÉFRIGÉRATEURS

Exemples:

Réfrigérateurs (frigos), congélateurs, frigo-boxes électriques et climatiseurs en provenance des particuliers.



Attention!

Pour éviter toute fuite de liquide réfrigérant nocif, ne sectionnez jamais le circuit réfrigérant.

Appareils frigorifiques professionnels: Pour l'élimination correcte des comptoirs frigorifiques, des distributeurs de boissons, des climatiseurs industriels, etc., adressez-vous directement à la **SuperFreonsKëscht**® (Tél.: 488 216 1).

VIEUX BOIS

Exemples:

Parties de meubles, chaises, panneaux d'agglomérés, lattes, portes, châssis de fenêtres (sans vitres!), parquet, poutres, planches, caisses, palettes, ustensiles et objets de décoration en bois traité ou non traité, peint ou imprégné.



Attention!

- Le vieux bois doit être **exempt de métaux, de verre et de matières plastiques**.
- **Les meubles en bois** ne sont acceptés avec le vieux bois que s'ils ont été préalablement **démontés**. En outre, le verre, les miroirs et, dans la mesure du possible, les revêtements en tissu et en matière plastique doivent être enlevés. A l'exception des vis, des clous et des rivets, toute pièce métallique (ferrures, poignées, serrures ou autres) doit également être démontée. **Les meubles en bois non démontés font partie des déchets encombrants**.
- **Les objets en bois avec parties métalliques, verre, miroirs, revêtements en tissu ou en matière plastique font partie des déchets encombrants**.
- **Bois naturel:** Les **coupes de haies, d'arbustes et d'arbres ne sont pas acceptées au centre de recyclage**. Renseignez-vous auprès de votre commune au sujet des possibilités d'élimination correcte de ces déchets, soit par une décharge locale pour déchets verts, soit par une collecte en porte-à-porte.

EMBALLAGES EN MATÉRIAUX COMPOSITES („TETRA PAK®“)

Exemples:

Emballages cartonneux pour boissons et aliments liquides, comme p.ex. le lait, les jus de fruits, les sauces, la crème, les soupes préparées, etc. (cartons ou briques Tetra Pak®, Tetra Brik®, Vario Pak® ou autres).



Attention!

- Les emballages en matériaux composites **ne font en aucun cas partie du carton ou papier ordinaires.**
- N'apportez au centre de recyclage que des emballages composites **vides, rincés et de préférence aplatis.**
- Pour rincer les emballages composites, utilisez de l'eau de vaisselle usée resp. le moins possible d'eau fraîche.

LIÈGE

Exemples:

Bouchons ainsi que plaques isolantes, revêtement de sol, plaques décoratives, etc. en liège.



Attention!

- Avant d'apporter vos bouteilles et récipients au centre de recyclage, enlevez les fermetures en métal ou en liège et remettez-les séparément.
- N'apportez au centre de recyclage que des matériaux en liège **propres et exempts de fils métalliques.**

DÉCHETS PROBLÉMATIQUES

Exemples:

Accumulateurs au plomb, acides, alcalis, amiante (< 30 kg), ampoules basse consommation, bases, batteries, bombes aérosols, cartouches de toner, cassettes de musique, cassettes vidéo, petits condensateurs au PCB, disquettes, engrais, Eternit® (< 30 kg), filtres à huile, graisses végétales, huiles végétales (< 30 litres), huiles usagées, lessives, médicaments, déchets au mercure, peintures et laques, pesticides, piles, piles sèches, piles-boutons, produits chimiques de laboratoire, produits d'entretien et de nettoyage, produits de protection du bois, produits photochimiques, roofing (< 30 kg), rubans de machine à écrire, shingles (< 30 kg), solvants, tubes fluorescents, etc.

SuperDrecksKëscht®
fir Bïirger



Eng Akzio
an Erweckung
an der
Umweltbewusstheit



Attention!

- Ne sont acceptées que les quantités en **provenance des ménages**.
- Les déchets problématiques doivent être remis **dans leurs emballages d'origine**.
- **Amiante, déchets à l'amiante, Eternit®, roofing, shingles:** La *SuperDrecksKëscht®* du centre de recyclage n'accepte ces déchets qu'en petites quantités jusqu'à un maximum de 30 kg. Si vous avez des quantités plus importantes à éliminer, renseignez-vous auprès du centre de recyclage.

ARTICLES D'OCCASION (SECOND-HAND)

Exemples:

Livres, disques, CD, cassettes vidéo et musique, appareils télé et hifi, lampes, ordinateurs, appareils électriques, jouets, matériel d'écolier, vêtements, verres, couverts, vaisselle, ustensiles de cuisine, instruments de sport, bicyclettes, instruments de musique, jeux de société, valises, sacs à main, petit mobilier, objets de décoration, outils, installations sanitaires, accessoires d'automobile, outils de jardinage, etc.



Attention!

- Ne remettez que des objets **propres et en bon état** au Second-Hand-Shop du centre de recyclage.
- **Les articles suivants ne sont pas acceptés au Second-Hand-Shop:** Les souliers et matelas d'occasion, les appareils électriques défectueux ainsi que les jouets endommagés.
- **Pour manque de place, le grand mobilier (armoires, tables, lits, etc.) ne peut être accepté au Second-Hand-Shop.**
- Le Second-Hand-Shop a été conçu comme bourse d'échange régionale entre personnes privées. **Aucune garantie ne peut être accordée sur les objets ou appareils d'occasion provenant du centre de recyclage de Munsbach. L'utilisation de ces articles se fait donc à vos risques et périls. L'exploitant du centre de recyclage décline toute responsabilité quant aux dommages éventuels provoqués par un défaut quelconque des articles emportés.**

DECHETS ENCOMBRANTS

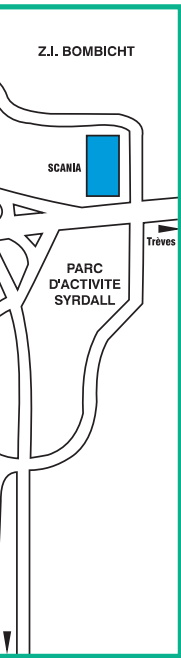
Exemples:

Canapés, fauteuils, divans, chaises rembourrées, autres meubles rembourrés, tapis, moquettes, tapis plats, matelas, meubles en bois entiers et non démontés, grands coussins, volets en bois ou en plastique, valises et sacs-chèques, films et bâches en plastique sales, meubles de plein air en plastique, grands objets en matière plastique (p.ex. seaux, jouets cassés, bacs et cuves en plastique, etc.), restes de papiers peints, matériaux de construction synthétiques (p.ex. isolants comme le Styrodur®, le Styropor® pollué, gaines et chemins à câbles, baguettes et plinthes, conduites, tuyaux, etc.).



Attention!

- Les excédents **d'ordures ménagères ne sont pas acceptés** au centre de recyclage de Munsbach, même si ceux-ci sont présentés en grands sacs plastiques ou en grands cartons. Pour vous débarrasser de quantités exceptionnelles d'ordures ménagères, vous devez utiliser les sacs plastiques spéciaux que votre commune tient à votre disposition. Ces sacs sont enlevés lors du ramassage régulier des ordures ménagères.
- Triez au préalable les **fractions recyclables** de vos déchets encombrants, comme p.ex. la ferraille, le vieux bois, les cartons, le verre, les emballages en matière plastique propres, le Styropor® propre, les déchets de démolition, les appareils électriques et électroniques, et **remettez-les séparément** au centre de recyclage de Munsbach.



Öffnungszeiten
 Dienstag-Donnerstag:
 Freitag:
 Samstag:
 Montag:

Heures d'ouverture
 Mardi-Jeudi:
 Vendredi:
 Samedi:
 Lundi:

WÄRMEISOLIERUNG
 Dämmstoff, Bauschutt
 schweres, unhandliches
 Material, Abfall
 de construction, démolition

